
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE - NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 12 décembre 2008

La journée du partenaire du 12 décembre 2008 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe - Noire sous la direction de la Colonelle NGAKALA Marie Odile, représentant Madame la Directrice Interdépartementale, empêchée.

Après un bref rappel des points traités à la réunion du 5 décembre 2008, la Colonelle NGAKALA a attiré l'attention des commissionnaires agréés en douane qui font passer les déclarations d'autres maisons de transit dont les opérations sont bloquées en douane. Elle a dénoncé cette pratique devenue courante, qui constitue une source de fraude.

Elle a fait savoir que le Service envisage la prise de mesures répressives à l'encontre de ceux qui se rendraient complices de telles pratiques qui vont à l'encontre des efforts de l'administration des douanes d'instaurer un climat de partenariat avec le secteur privé, conformément aux recommandations de l'OMD.

Après cette mise au point, il a été procédé à l'habituel tour de table. Les participants ont abordé plusieurs points, à savoir :

- **Des difficultés liées aux nouvelles applications informatiques**

Le représentant de la société TEX a fait remarquer que les applications informatiques sont destinées à simplifier les procédures de dédouanement et à sécuriser les recettes. Or, il a été constaté que l'activation des champs bloquants, par exemple, rend pénible la saisie et la validation de certaines déclarations.

A titre d'illustration, il a cité l'impossibilité de saisir des déclarations pour des importations ayant plusieurs positions tarifaires, qui sont rejetées par le système COTES, en cas de regroupement tarifaire. Cette situation est d'autant plus préjudiciable qu'elle survient à la veille des fêtes de fin d'année et que ces importations concernent les articles saisonniers (jouets, vêtements, décorations, etc...).

Il est donc urgent de trouver des solutions pour ne pas pénaliser les importateurs de ces produits, ainsi que le Trésor Public.

Monsieur le Directeur Général de COTECNA a fait remarquer que l'objectif dans la mise en place des applications informatiques est de lutter contre la fraude afin de maximiser les

recettes douanières. La bonne collaboration de la Douane et de COTECNA a permis d'obtenir des résultats plutôt satisfaisants qui sont salués par la plupart des observateurs.

Toutefois, il a fait remarquer que le système est dans une phase expérimentale et que certaines imperfections sont logiques, des correctifs étant en cours.

La Colonelle NGAKALA a suggéré au représentant de la Société TEX de se rapprocher du Service afin qu'une solution ponctuelle soit trouvée sur ce dossier, en attendant que les informaticiens parviennent à adapter les applications informatiques à la réglementation.

- **Des heures d'ouverture et de fermeture des magasins**

Monsieur BONY de la Société SOCOTRANS s'est préoccupé des heures d'ouverture et de fermeture des magasins.

En effet, les agents des douanes affectés dans les magasins arrivent assez tardivement à leurs lieux de service, ce qui retarde de facto l'ouverture des magasins et la sortie des marchandises.

La Colonelle NGAKALA a pris acte de cette remarque et a promis en faire état à Madame la Directrice afin que des mesures drastiques soient prises pour y remédier dans les meilleurs délais.

- **De la suspension des crédits d'enlèvement**

Suite à la suspension des crédits d'enlèvement, Madame Nicole PETROBELLI de la société TMC a sollicité une dérogation afin de lui permettre de saisir les déclarations modèle IM9 pour des importations appartenant à des administrations publiques bénéficiaires d'attestations d'exonération.

La Colonelle NGAKALA a fait remarquer que le principe du paiement au comptant est d'application générale. Toutefois, le Service peut accorder certaines dérogations.

- **De l'AV COTECNA pour les marchandises appartenant aux administrations publiques**

Monsieur BAKALA de Translo a voulu savoir si l'importation de marchandises appartenant aux administrations publiques est assujettie à l'inspection COTECNA.

Le Directeur Général de COTECNA a rappelé que le principe de l'inspection des marchandises s'applique à toutes les importations, quelle que soit la qualité de l'importateur, à l'exception des missions diplomatiques, pour des marchandises destinées à leur propre usage.

- **De la certification des documents**

L'un des participants s'est interrogé sur le service habilité à certifier les documents depuis la suppression de la Section des Ecritures au Bureau Principal Port.

La Colonelle NGAKALA a rassuré les partenaires sur la continuité du service, les documents pouvant être certifiés au secrétariat du Chef de Bureau.

- **Des mises à jour des déclarations relatives aux marchés d'Etat**

L'un des participants a fait remarquer le refus du SEPI de faire les mises à jour des déclarations destinées aux marchés d'Etat pour absence de NIU, en dépit de l'accord de la Direction Interdépartementale.

Monsieur PEA du SEPI a rappelé que le NIU constitue aujourd'hui un champ bloquant, d'où l'exigence qui est faite à toute personne morale et physique, ainsi qu'aux administrations publiques, de produire leur NIU pour toute opération de dédouanement.

- **Du refus de Congo Handling de saisir les manifestes**

Le Directeur Général de la société GETMA a exprimé son incompréhension face au refus de la société Congo Handling de saisir les manifestes au Bureau Principal Extérieur au motif que cette tâche n'entre pas dans ses attributions.

Ce refus de CONGO HANDLING rend difficile la régularisation des opérations et occasionne un préjudice aux usagers. La situation est d'autant plus incompréhensible que la transmission des manifestes est une obligation prévue par la réglementation à laquelle doivent se conformer tous les consignataires.

- **De la lenteur dans le traitement des dossiers des sociétés pétrolières**

Le Directeur Général de GETMA a fait remarquer que le traitement des dossiers des pétroliers par la Section Législation Pétrolière et le SEPI est encore trop lent, avec une moyenne de deux semaines. Il souhaite vivement que la durée soit ramenée à une semaine.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9h50.

**Pour la Directrice Interdépartementale des
Douanes et Droits Indirects,
Le Chef du Bureau Principal Port,**

NGAKALA Marie Odile